

COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP - UNSS

Le vendredi 22 octobre 2004 le SNEP a été auditionné par les instances académique et départementale de l'UNSS.

Plusieurs points ont été abordés.

Tout d'abord la réglementation pour l'utilisation des transports collectifs.

Dans ce domaine, le souci du SNEP a été de mettre en avant les disparités existantes entre district, selon qu'ils soient ruraux, entraînant de fait des déplacements très longs pour remplir le bus, ou à l'inverse qu'ils soient urbains entraînant des déplacements moins conséquents. De plus il existe des différences entre les deux départements, le Pas de Calais rembourse les transports sur la base de 25 élèves, le Nord sur la base de 35 élèves avec des aménagements possibles

Sur ce point, l'UNSS met en avant la ligne budgétaire allouée aux transports qu'il faut gérer mais aussi le fait qu'il existe différentes formes de financement pour les transports avec notamment, comme nous l'avons souligné l'an dernier les communautés d'agglomérations. Selon leur bon vouloir elles peuvent être amenées à financer en partie les transports, ce qui rend plus délicate encore la répartition budgétaire pour l'UNSS.

Sur ce sujet l'UNSS affirme sa volonté de maintenir un juste équilibre et dans ce souci poursuit sa politique de demande de financements.

Actuellement c'est sur une ligne sportive qu'est financée l'UNSS par le conseil général et le conseil régional. Le SNEP propose pour clarifier cette situation la prise en charge par l'Education Nationale du financement du sport scolaire.

Concernant la communication, le SNEP souhaiterait que le site UNSS revête un aspect plus fonctionnel et qu'un journal d'information prenne jour, ce qui permettrait de mettre en avant les problèmes rencontrés par l'UNSS et donc de sensibiliser les collègues sur leurs fonctionnements vis-à-vis du sport scolaire.

Sur ce point l'UNSS précise qu'une documentation contenant les différentes lois qui régissent l'AS est parvenue à chaque établissement et insiste sur l'importance pour chaque district de posséder un site Internet, des efforts sont fournis dans ce domaine.

Le SNEP travaille en partenariat avec l'UNSS pour accentuer la sensibilisation des collègues vis-à-vis de l'AS. Ainsi la formation inculquée aux PLC2 doit être étendue à toute la profession via le PAF qui pourrait proposer dès l'an prochain un stage allant dans ce sens.

De même la fonction de coordonnateur de district qui rappelle la demande une charge de travail conséquente nécessite une formation particulière. L'UNSS avance l'idée d'un partenariat entre les coordonnateurs débutants dans leurs fonctions et ceux ayant plus d'expérience.

Pour conclure avec la communication, le SNEP souhaiterait que tous les collègues et pas seulement les secrétaires d'AS soient convoqués lors de l'assemblée générale de district de début d'année sur le même modèle que le Pas de Calais. Dans le même esprit, une assemblée générale de fin d'année permettrait de faire le bilan de l'action menées.

Enfin, le SNEP invite les collègues à faire part de leurs idées à l'UNSS concernant les challenges car il est important que les responsables prennent connaissance des propositions pouvant amener des améliorations. Pour sa part le SNEP a fait plusieurs propositions concrètes à l'UNSS en espérant que celles-ci puissent permettre à un plus grand nombre d'élèves d'y participer. Enfin le SNEP réclame que des commissions mixtes se mettent en place pour faire le bilan des challenges.

Jean TAINÉ